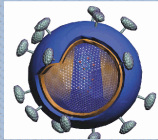
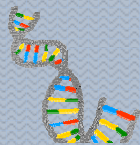




Faculté de Médecine et de Pharmacie

Casablanca

CHARTRE DE BON USAGE ET DE SÉCURITÉ DU LABORATOIRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE EN SCIENCES BIOMÉDICALES (Plateau Commun de la Recherche PCR)



Département des Sciences Biomédicales



**CHARTRE DE BON USAGE ET DE SÉCURITÉ
DU LABORATOIRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE EN SCIENCES
BIOMÉDICALES**

Plateau Commun de la Recherche (PCR) DE LA FMPC

La charte de bon usage doit être signée par chaque utilisateur du plateau commun

Préambule :

Dans le domaine des sciences biomédicales, la tendance est au regroupement des laboratoires dont les équipements sont coûteux et l'automatisation croissante. Les inter relations entre les spécialités universitaires et l'organisation des laboratoires hospitaliers nécessitent une approche particulière. En effet, l'évolution technique favorise le partage des ressources techniques, comme par exemple un plateau de biologie moléculaire commun à la bactériologie, virologie, parasitologie, pharmacologie et l'anatomo-pathologie.

Le regroupement des activités de Biologie ne doit pas être un simple rapprochement géographique des laboratoires existants mais plutôt l'expression d'une volonté de mettre en place un outil performant et commun afin de permettre les synergies entre certaines activités analytiques. Dans ce contexte, la réglementation et les conditions de travail sont particulièrement prises en compte. Par ailleurs, le regroupement des laboratoires permet d'optimiser la gestion administrative et financière des activités transversales en commun, comme les magasins, les chambres froides, les bibliothèques et la documentation, la salle de cours/réunion, l'assurance qualité, etc

2

Missions du laboratoire d'expertise et de recherche en sciences biomédicales (PCR)

Les ressources du PCR sont dédiées prioritairement à la recherche et à l'enseignement. Toutefois, elles peuvent éventuellement être utilisées pour des travaux spécifiques de diagnostic et de soins de haute technicité. Leur utilisation par un nombre important d'enseignants, chercheurs, et d'étudiants, ayant des besoins spécifiques, implique le respect de certaines procédures et règles de la part de chacun.

But de la Charte

Le but de cette charte est essentiellement de définir des procédures et quelques règles, simples mais importantes, de bonne utilisation des ressources communes. Ces règles relèvent avant tout du bon sens et ont pour but principal d'assurer à chacun l'utilisation optimale de ces ressources, compte tenu des contraintes globales imposées par leur partage. Dans le cas de non respect de ces procédures et règles, le



directeur et les gestionnaires du PCR se réservent le droit d'intervenir, afin que le plus grand nombre d'utilisateurs puissent bénéficier de conditions de travail satisfaisantes.

Charte de bon usage des ressources communes du PCR

1. Quelques définitions

Une plate-forme technique est le regroupement sur un même site de ressources scientifiques et/ou technologiques spécialisées de haut niveau, et des moyens humains accessibles à une communauté d'utilisateurs. Une structure de ce type s'engage à une ouverture large au niveau local, régional et national. Ces ressources sont représentées par les plateaux techniques spécialisés.

1.1 Description des ressources mises à disposition

Les ressources communes mises à disposition des utilisateurs du PCR consistent en huit plateaux techniques situés au rez-de-chaussée et premier étage de la Faculté de Médecine et Pharmacie de Casablanca (entrée Sud) :

- **Mesures physico-chimiques**
(Coordinateurs: B. Majidi, Laboratoire de Biophysique)
- **Biologie moléculaire**
(Coordinateur: S. Nadifi, Laboratoire de Génétique Médicale)
- **Culture cellulaire**
(Coordinateur: T. Aboussaouira, Laboratoire d'Histologie)
- **Anatomie pathologique**
(Coordinateur: N. Tahiri-Jouty, Laboratoire d'Anatomie Pathologique)
- **Radio-analyse**
(Coordinateur: M. Kebbou, Laboratoire de Biophysique)
- **Animalerie**
(Coordinateur: A. Tazi, Laboratoire de Pharmacologie)
- **Laboratoire L3**
(Coordinateur: H. Fellah, Laboratoire d'Immunologie)
- **Laverie/stérilisation**
(Coordinateur: H. Fellah, Laboratoire d'Immunologie)

Chaque laboratoire est régi par une charte de fonctionnement propre, dont la mise en application est sous la responsabilité du coordinateur. Les utilisateurs du PCR sont tenus de prendre connaissance des chartes spécifiques de chaque laboratoire, disponibles auprès de chaque coordinateur.



1.2 Domaines d'application de la Charte :

La présente Charte s'applique à tous les moyens : humains, locaux, matériels de recherche, matériels informatique et bureautiques.

1.3 Utilisateurs :

Un utilisateur est tout enseignant chercheur de la faculté de médecine et du DSB du DSB. Il peut aussi être un étudiant en formation dans un des laboratoires du PCR ou un laboratoire partenaire d'une formation dispensée entièrement ou en partie à la FMPC. Tout utilisateur est un consommateur de ressources du PCR. Cette utilisation doit donc être liée aux activités d'enseignement, de recherche ou de diagnostic (inclut dans la recherche).

1.4 Directeur :

Le Directeur du PCR est un enseignant chercheur du DSB, désigné par le Doyen, sur proposition du DSB, pour un mandat de 3 années, renouvelable une fois. Ses prérogatives sont les suivantes :

- Assurer l'interface entre l'administration de la FMPC et les différentes plateformes du PCR,
- Veiller au fonctionnement optimum des services communs du PCR,
- Veiller à la coordination des programmes de (programmation) de la recherche émanant des différents responsables de plateaux ou des demandes de partenariat (registre de programmation), des activités de recherche et d'expertise des différentes plateformes,
- Assurer la diffusion des consignes de santé et sécurité au travail à l'ensemble des enseignants, chercheurs et étudiants fréquentant le PCR,
- Représenter le PCR auprès des organismes et institutions externes, des bailleurs de fonds, des instances administratives et universitaires,
- Assurer la communication du PCR avec tous les organismes extérieurs au PCR,
- Coordonner le Comité Scientifique et de Gestion du PCR.

1.5 Comité Scientifique et de Gestion :

Le Comité Scientifique et de Gestion du PCR est composé du Directeur, du Chef du DSB et des responsables de plateforme du DSB.

Il se réunit de manière ordinaire tous les mois, à date fixe et de préférence à l'occasion des réunions du DSB, pour planifier les actions de recherche, de formation, d'expertise et de communication du PCR.

Il peut également se réunir à titre exceptionnel s'il le juge opportun.



Le Comité Scientifique et de Gestion étudie les dossiers de demande d'accès aux plateformes du PCR, aux personnes étrangères au DSB, présentées par les coordinateurs de plateformes et par la commission de recherche.

Il étudie également les projets de recherche des personnes étrangères au PCR et leurs demandes d'analyses spécialisées.

Il recueille les demandes d'achat d'équipement et de consommable et les traite lors de ses réunions ordinaires.

Toutes les décisions du Comité Scientifique et de Gestion donnent lieu à un procès verbal transmis à tous les membres du DSB et au Décanat.

2. Droits et devoirs du Directeur :

Le Directeur du PCR est responsable de la qualité du service. Il veille au respect des droits et responsabilités des utilisateurs.

Le Directeur collecte toutes les informations relatives aux commandes de matériels et consommables et les transmet au Décanat. Il tient également un registre de maintenance du matériel scientifique informatique et bureautique.

Le Directeur coordonne également l'accès aux espaces communs, tels que les bureaux, la salle de cours, les laveries, les réserves etc.

Les enseignants chercheurs sont responsables de leurs étudiants. Si des incidents sont causés par un étudiant, le directeur est habilité à prendre à leur encontre les sanctions adaptées.

Le directeur effectue ses prérogatives grâce au staff du PCR qui est sous sa responsabilité administrative directe, en l'occurrence le secrétariat, le major, l'animalier, l'informaticien, etc.

3. Droits et devoirs des utilisateurs :

3.1 Informations individuelles

Chaque utilisateur veille à optimiser la communication au sein du PCR en fournissant les informations individuelles valides : adresse, coordonnées etc., ainsi que les données relatives aux recherches à mener, le planning d'utilisation des infrastructures, les équipes intervenant etc.

3.2 Conditions d'accès

On définit l'accès au PCR comme une opération dont l'objectif est l'utilisation des moyens matériels et/ou logistiques du PCR. Elle peut concerner les membres du DSB, des étudiants ou des personnes étrangères au DSB.



L'accès au PCR se fait grâce à une carte magnétique, assurant ainsi la sécurité des locaux communs, du matériel et des documents des membres du PCR. Les personnes étrangères au PCR et invitées par un membre du PCR doivent consigner leur nom et la raison de leur visite dans le registre tenu par le secrétariat du PCR.

Le séjour des personnes étrangères au PCR pour une longue durée doit être programmé d'un commun accord avec le coordinateur de la plateforme correspondante, avec l'aval écrit du comité scientifique et du Directeur qui doivent être informés du motif, de la durée, des objectifs du travail, du contexte, et des résultats attendus.

Le Directeur reçoit les demandes d'accès aux locaux à des fins de recherches de la part des responsables de plateformes et réunit Le Comité Scientifique et de Gestion du PCR pour étudier ces demandes. La décision prise doit être notifiée à l'intéressé et consigné dans le tableau de bord prévu à cet effet.

Les demandes d'accès au LERSB doivent être faites suffisamment à l'avance pour planifier un fonctionnement optimal de la plateforme.

Ce droit d'accès aux ressources du PCR est personnel et incessible : Il ne faut pas le donner à une autre personne sans en informer le coordinateur de la plateforme correspondante, qui doit en informer le Directeur.

N.B. : Les visites occasionnelles sont permises et réglementées et sont cosignées dans un registre élaboré à cet effet.

Ce droit d'accès est temporaire. Il est retiré si la fonction de l'utilisateur ne le justifie plus ou si le comportement d'un utilisateur est en désaccord avec les règles définies dans la présente Charte.

Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation des ressources matérielles mises à sa disposition. Cela implique de prendre les précautions nécessaires, simples et efficaces, notamment:

- programmer à l'avance toute opération,
- confier les opérations spécialisées et très sophistiquées aux responsables de plateforme,
- travailler proprement, dans le respect des normes d'hygiène et sécurité des plateformes
- prévenir le responsable de la plateforme et le Directeur de toute anomalie ou dysfonctionnement de matériel en veillant à consigner l'information sur le registre prévu à cet effet.



3.3 Conditions de partenariat

Les travaux de recherche ou de diagnostic spécialisé menés au sein du PCR sont *de facto* consommateur de produit et de matériel. Aussi, une convention explicite doit être établie entre les chercheurs étrangers au PCR et le responsable de chaque plateau technique. Ce partenariat doit spécifier toutes les conditions de déroulement des essais et/ou des expériences ainsi que l'utilisation des résultats. Les publications issues de ces travaux doivent associer les membres du plateau technique impliqué. Pour les travaux de diagnostic, une facturation selon la nomenclature du Ministère de la Santé sera appliquée.

3.4 Hygiène et sécurité

Des affiches de sécurité et d'hygiène conformes à la réglementation en vigueur et seront éditées de manière spécifique au PCR. Ces affiches insistent sur le respect des consignes et, en particulier :

- Il est interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, fermés ou ouverts,
- La mise à disposition des locaux et équipements est autorisée à tous les personnels et usagers dans la limite des disponibilités définies par les emplois du temps et les horaires d'ouverture, avec consignes particulières (éteindre les divers matériels et lumière, fermeture à clef des locaux).
- La stricte observation des consignes de sécurité doit être appliquée notamment pour les locaux dits à risques (ateliers, plateformes) ainsi qu'en cas d'alarme ou d'incendie.
- Un registre placé auprès du Directeur, est mis à la disposition du personnel, des enseignants chercheurs et des étudiants, afin de signaler les accidents et incidents de travail.

En cas de besoin, les utilisateurs peuvent demander l'aide du Directeur pour que leurs **conditions de travail** soient au niveau qui permet la meilleure rentabilité.

3.5 Respect du caractère confidentiel des informations

- Les utilisateurs des plateformes du PCR sont tenus d'assurer la confidentialité de tous les actes et informations relatifs aux recherches menées dans les différentes plateformes du PCR.

Un document de confidentialité devra être signé de manière générale et au cas par cas.

3.6 Respect des individus

Le PCR est un lieu de réflexion, d'expérimentation, de rédaction et de travail. Son environnement doit assurer des conditions sonores, de circulation et d'organisation,



appropriées pour permettre une production scientifique optimale. A cet effet Il est demandé à chacun de participer à créer une ambiance conséquente.

4. Amendements :

Des amendements à la présente charte peuvent être apportés à tout moment afin de l'adapter à l'évolution du DSB, dans un souci d'optimisation des activités de la plateforme, et **en conformité avec le règlement intérieur de la FMPC.**

